



# IMMIGRATION Canada

## Guide à l'intention des travailleurs qualifiés Instructions spécifiques du bureau des visas

São Paulo



### Table des matières

**Appendice A** - Liste de contrôle

**Appendice B** - Spécifications pour photos

**Appendice C** - Instructions médicales

Ce formulaire est produit gratuitement par  
Citoyenneté et Immigration Canada et ne doit  
pas être vendu aux requérants.

**This guide is also available in English**

# Appendice A

## Liste de contrôle

Rassemblez les documents indiqués. Cochez () les items pertinents et joignez la liste de contrôle à vos documents (un trombone suffira). Placez vos documents dans une enveloppe scellée. **Joignez les originaux** sur requête. Autrement, expédiez une **photocopie certifiée** de chaque document. Les certificats de police doivent être des **originaux**. Si les documents sont rédigés dans une langue autre que le français ou l'anglais, vous devez présenter une traduction certifiée ainsi qu'une copie des originaux.

Si vous présentez une demande à titre de :

- **travailleur qualifié (fédéral)**, vous devez utiliser la colonne **F**.
- **candidat d'une province**, vous devez utiliser la colonne **P**.
- **travailleur qualifié du Québec**, vous devez utiliser la colonne **Q**.

	F	P	Q
<b>1. FORMULAIRES</b>			
<p>Veillez consulter la rubrique « <b>Remplissez le formulaire de demande</b> » de notre <a href="#">site Web</a> pour obtenir des directives précises sur la façon de remplir chaque formulaire.</p>			
<b>DEMANDE DE RÉSIDENCE PERMANENTE AU CANADA (IMM 0008)</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Vérifiez si vous (le demandeur principal) avez bien rempli et signé le formulaire.			
<b>ANNEXE 1 : ANTÉCÉDENTS/DÉCLARATION</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<p>Inclure l'Annexe 1 remplie par chacune des personnes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le demandeur principal</li> <li>• l'époux ou le conjoint de fait</li> <li>• les enfants à charge de 18 ans ou plus</li> </ul>			
<b>ANNEXE 3 : IMMIGRATION ÉCONOMIQUE – TRAVAILLEURS QUALIFIÉS – FÉDÉRAL</b>	<input type="checkbox"/>		
Doit être remplie par le demandeur principal.			
<b>ANNEXE 4 : IMMIGRATION ÉCONOMIQUE –CANDIDATS DES PROVINCES</b>		<input type="checkbox"/>	
Doit être remplie par le demandeur principal.			
<b>ANNEXE 4A : IMMIGRATION ÉCONOMIQUE – CANDIDATS DES PROVINCES – GENS D'AFFAIRES</b>		<input type="checkbox"/>	
Doit être remplie par le demandeur principal (s'il y a lieu).			
<b>Note</b> : Veuillez compléter l'Annexe 4A si vous êtes nommé avec l'intention de créer ou faire l'achat d'une entreprise, devenir partenaire dans une entreprise, ou en tant que travailleur autonome.			
<b>ANNEXE 5 : DÉCLARATION D'INTENTION DE RÉSIDER AU QUÉBEC - IMMIGRATION ÉCONOMIQUE</b>			<input type="checkbox"/>
Doit être remplie par le demandeur principal.			

		F	P	Q
<b>RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS SUR LA FAMILLE (IMM5406)</b>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
À remplir par chacune des personnes suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>le demandeur principal</li> <li>l'époux ou le conjoint de fait</li> <li>les enfants à charge de 18 ans ou plus</li> </ul>				
<b>RECOURS AUX SERVICES D'UN REPRÉSENTANT (IMM 5476)</b>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Veuillez remplir et inclure ce formulaire à votre demande si vous avez un représentant.				
<b>2.</b>	<b>DOCUMENTS D'IDENTITÉ ET D'ÉTAT CIVIL</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Certificat de naissance pour vous-même et pour votre époux ou conjoint de fait</li> <li>Certificats de mariage, de divorce définitif, d'annulation, de séparation pour vous-même et pour votre époux</li> <li>Certificat de décès pour votre époux, s'il y a lieu</li> <li>Photocopie du <b>certificat de citoyenneté</b> canadienne, de la <b>carte de résident permanent</b> ou du <b>visa d'immigrant</b> pour tous les membres de votre famille qui sont des citoyens canadiens ou résidents permanents</li> <li>Registre national pour les étrangers (RNE) pour les étrangers résidents actuellement au Brésil.</li> </ul>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>3.</b>	<b>RENSEIGNEMENTS SUR LES ENFANTS (S'IL Y A LIEU)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Certificats de naissance des enfants (avec le nom de leurs parents)</li> <li>papiers d'adoption pour tout enfant à charge adopté</li> <li>preuve de la garde des enfants âgés de moins de 18 ans et preuve que les enfants peuvent être retirés à la compétence du tribunal</li> <li>si les enfants ne vous accompagnent pas au Canada, preuve que vous avez rempli toute obligation fixée dans les ententes de garde</li> <li>pour tous les enfants à charge de 22 ans ou plus, une <b>preuve d'études à temps plein sans interruption</b> comprenant les documents suivants :               <ul style="list-style-type: none"> <li>tous les relevés de notes depuis l'âge de 22 ans;</li> <li>une lettre de chaque établissement d'enseignement indiquant le nombre d'heures de cours suivis par jour et le nombre de jours de cours par semaine;</li> <li>une preuve que vous subvenez entièrement aux besoins de cet enfant depuis l'âge de 22 ans.</li> </ul> </li> </ul>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>4.</b>	<b>DOCUMENTS DE VOYAGE ET PASSEPORTS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Passeports ou autres documents de voyage pour vous-même, votre époux ou conjoint de fait et les enfants à votre charge. À ce point, veuillez inclure seulement des photocopies des pages de renseignements personnels pour chacun portant :               <ul style="list-style-type: none"> <li>le numéro de passeport,</li> <li>la date de délivrance et la date d'expiration,</li> <li>la photo, votre nom, et la date et le lieu de naissance.</li> </ul> </li> <li>Si vous habitez dans un pays différent de celui dont vous avez la nationalité, joignez une photocopie de votre visa pour le pays où vous habitez actuellement.</li> <li>Vous devez détenir un passeport ordinaire ou privé au moment d'obtenir votre visa de résident permanent. Les passeports diplomatiques, officiels, de service ou pour affaires publiques <b>ne sont pas</b> valides aux fins d'immigration au Canada.</li> </ul>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**5. PREUVE DE LIENS DE PARENTÉ AU CANADA (S'IL Y A LIEU)**  

- Preuve de parenté avec vos proches parents au Canada, comme des certificats de naissance, d'adoption ou de mariage.
- **Si votre proche parent est résident permanent du Canada** : photocopie de la carte de résident permanent, du visa de résident permanent ou du visa d'immigrant (IMM 1000).
- **Si votre proche parent est citoyen canadien** : preuve de citoyenneté canadienne (photocopies de pages d'information du passeport ou carte de citoyenneté canadienne).

**6. ÉTUDES/FORMATION/QUALIFICATIONS**

Pour vous-même et votre époux ou conjoint de fait :

- **Études postsecondaires** : certificats ou diplômes de formation professionnelle ou technique;
- **Études collégiales ou universitaires** : certificats de fin d'études et diplômes ou certificats délivrés par un collège ou une université et le comité d'évaluation;
- **Relevés de notes** : les relevés de notes originaux pour tous les diplômes doivent être présentés dans des enveloppes scellées de l'université.
- **Certificats de qualification professionnelle** : certificats notariés de qualification professionnelle, si disponibles (p. ex. ingénieur, programmeur d'ordinateur, comptable, économiste, traducteur/interprète, architecte, etc.)

**7. EXPÉRIENCE DE TRAVAIL**

**Vous et votre époux ou conjoint de fait devez soumettre :**

- Les contrats de travail notariés, ainsi que la traduction française ou anglaise, de vos anciens employeurs et de votre employeur actuel.
- Les lettres de recommandation originales et à jour de vos anciens employeurs et de votre employeur actuel. Les lettres doivent être rédigées sur du papier à lettre de la compagnie avec en-tête et sceau officiels et l'adresse complète de la compagnie doit y être inscrite ainsi que les numéros de téléphone et de télécopieurs.

**Chacune des lettres doit contenir les renseignements suivants :**

- la période précise au cours de laquelle vous avez travaillé au sein de la compagnie
- les postes que vous avez occupés au cours de cette période ainsi que la période au cours de laquelle vous avez occupé chaque poste
- les principales responsabilités et les tâches qui vous incombaient dans le cadre de chacune de vos fonctions
- le salaire annuel total ainsi que les avantages y ayant trait
- la signature de votre superviseur immédiat ou de l'agent du personnel de la compagnie
- une carte d'affaires du signataire

**Si vous n'êtes pas en mesure de fournir une lettre de recommandation de votre employeur actuel, veuillez joindre une lettre d'explications.**

**8. EMPLOI RÉSERVÉ (S'IL Y A LIEU)**

- Si vous occupez présentement un emploi au Canada grâce à un permis de travail, veuillez fournir :
  - une photocopie du permis, et
  - une lettre de votre employeur indiquant que vous aurez une offre d'emploi indéterminée lorsque vous recevrez votre statut de résident permanent.
- Si on vous a fait une offre d'emploi permanent qui a été confirmée par Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC), vous devez joindre une photocopie de la lettre de confirmation de RHDC/ Service Canada (avis sur un emploi réservé) qui a été envoyée à votre employeur.

**9. COMPÉTENCES LINGUISTIQUES**

Veillez consulter la rubrique « **Compétences linguistiques** » de notre [site Web](#). Si vous déclarez avoir des compétences linguistiques en français ou en anglais, peu importe le niveau de compétence, vous devez fournir un des documents suivants :

- **Résultats d'un examen administré par une organisation autorisée** : nous vous recommandons fortement de soumettre des résultats d'examen si vous déclarez avoir des compétences linguistiques dans une langue autre que votre langue maternelle. Vous devez nous faire parvenir les **originaux** : nous n'acceptons pas les photocopies. Moins d'une année doit séparer la date des résultats des examens linguistiques et celle de la demande de résidence permanente.

ou

- **d'autres preuves écrites** :
  - votre déclaration écrite présentant les détails de votre formation et de votre utilisation du français ou de l'anglais;
  - la documentation officielle relative à vos études en français ou en anglais;
  - la documentation officielle relative à votre expérience de travail en français ou en anglais;
  - toute autre documentation pertinente.

**Votre demande sera considérée comme incomplète et vous sera retournée si vous ne fournissez pas une preuve de votre compétence linguistique. Si votre langue maternelle est le français ou l'anglais, vous devez quand même fournir une lettre attestant ce fait.**

**10. DÉCLARATION AU SUJET DES MEMBRES DE LA FAMILLE QUI N'ACCOMPAGNENT PAS LE DEMANDEUR PRINCIPAL (S'IL Y A LIEU)**

Si vous avez un époux, un conjoint de fait ou des enfants à charge et que vous ne prévoyez pas les inclure dans votre demande de résidence permanente, vous devez joindre à votre demande une déclaration solennelle notariée stipulant que vous avez l'intention de venir au Canada sans les membres de votre famille et confirmant que vous comprenez que les membres de votre famille devront satisfaire aux exigences en matière d'immigration s'ils souhaitent venir vous rejoindre au Canada.

**11. FONDS D'ÉTABLISSEMENT**



Veillez consulter la rubrique « **Preuve de fonds suffisants** » de notre [site Web](#). Vous devez fournir une preuve que des fonds nécessaires à l'établissement au Canada peuvent être transférés en monnaie convertible (pour vous et pour les membres de votre famille) :

- une attestation de votre institution financière actuelle;
- une preuve de vos économies; ou
- un relevé de dépôt à terme.

**12. CERTIFICATS DE POLICE ET ABSENCE DE CASIER JUDICIAIRE**



Veillez consulter notre [site Web](#) afin d'avoir des renseignements précis et à jour sur la façon d'obtenir un certificat de police de tout pays.

**13. MODE DE PAIEMENT**



Veillez suivre les instructions qui suivent pour acquitter les droits exigés. Si vous n'acquitez pas les droits exigés, nous vous renverrons votre demande. Les droits de traitement ne sont pas remboursables.

Si vous faites demande en tant que...	Alors vous devez...
Travailleur qualifié fédéral	<p>payer les frais de traitement au BRC en <b>devises canadiennes</b>. Les frais sont payables par carte de crédit (Visa, MasterCard, American Express) ou à l'ordre du « <b>Receveur général du Canada</b> » par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• chèque certifié,</li> <li>• traite bancaire, ou</li> <li>• mandat de poste.</li> </ul> <p><b>N'envoyez pas d'argent comptant.</b></p> <p><b>Note :</b> Veuillez vous référer aux instructions de paiement dans cette section pour les frais relatif aux droits de résidence permanente.</p>
Candidat d'une Province, ou Travailleur qualifié du Québec	<p>vous référer aux instructions de paiement dans cette section pour payer les frais de traitement ainsi que les frais relatif aux droits de résidence permanente.</p>

**Instructions de paiement**

Voir la section sur les frais sur le [site Web](#) ou le *Guide à l'intention des travailleurs qualifiés - fédéral* pour calculer vos frais.

**Règlement en devises canadiennes :**

Traite bancaire en dollars canadiens pour régler en entier les droits exigés pour le traitement de la demande. Comme le taux de change varie, vous devez payer les droits en devises canadiennes au moyen d'une traite bancaire venant d'un établissement financier au Canada, où elle sera encaissée. Libellez la traite à l'ordre du « **Receveur général du Canada** ». Inscrivez votre nom et votre adresse au dos de la traite. Assurez-vous d'avoir envoyé le bon type de traite bancaire, à défaut de quoi votre demande vous sera retournée. **N'envoyez pas d'espèces par la poste.**

**(suite ...) MODE DE PAIEMENT****Règlement en devises locales (Reais) :**

- Règlement par chèque certifié ou virement automatique seulement. Pour régler par virement automatique, vous devez vous présenter dans l'une des succursales de la banque HSBC au Brésil ([www.hsbc.com.br](http://www.hsbc.com.br)) et déposer votre paiement dans le compte suivant :

**Consulat général du Canada à Sao Paulo**Numéro de succursale : **1888**Numéro de compte : **00116-05**

- Vous devez connaître le montant exact, en devises brésiliennes, qui doit être déposé **avant** de vous rendre à la banque. Vous devez effectuer le paiement avant de soumettre votre demande. Veuillez conserver votre bordereau de dépôt et joindre l'original à votre demande.
- Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des frais de traitement, communiquez avec la Section des visas au (55-11) 5509-4343, et suivez les directives du système de messagerie vocale, accessible en tout temps.

**14. EXIGENCES PHOTOS**

Veillez fournir **six (6) photos** pour vous et chaque membre de votre famille. Suivez les directives de votre guide (voir **Photos** à la section Comment remplir les formulaires) ainsi que celles de l'**Appendice B** : Spécifications pour photos. Inscrivez à l'endos de chaque photo le nom de la personne qui apparaît sur la photo ainsi que sa date de naissance et la date à laquelle la photo a été prise.

# Envoi de votre demande

---

Placez tous vos documents dans une enveloppe scellée et expédiez-la à l'adresse suivante :

**Consulat général du Canada**  
**Section des visas**  
**Centro Empresarial Nações Unidas - Torre Norte,**  
**Avenida Nações Unidas 12901**  
**16º andar**  
**04578-000 São Paulo, SP**  
**Brazil**

## Accusé de réception

Si votre demande est dûment remplie et que le montant du droit exigé est exact, nous vous ferons parvenir un accusé de réception. Cet accusé de réception comportera un numéro de dossier et un reçu y sera joint.

Si votre demande est incomplète ou que le montant du droit exigible est incorrect, votre demande vous sera retournée.

## Avis d'évaluation

Suivant l'envoi de l'accusé de réception, vous recevrez un avis d'évaluation indiquant si vous devez faire l'objet d'une entrevue et auquel sera joint les formulaires pour les examens médicaux.

Pour les non-ressortissants du Brésil, il pourrait y avoir des délais de traitement supplémentaires en raison de la nécessité de transmettre les cas au bureau d'immigration du Canada qui dessert le pays dans lequel vous ou les membres de votre famille résidez normalement.

## Examen médical

Vous devez attendre de recevoir une lettre de convocation à une entrevue avant de vous soumettre à un examen médical.

## Votre adresse postale

Il est important que vous nous informiez de tout changement d'adresse. Veuillez également nous aviser de tout changement dans votre état matrimonial, de la naissance d'un enfant, de toute modification aux détails du passeport, etc. Vous pouvez nous aviser par la poste ou par télécopieur, au (55-11) 5509-4262.





## Passif

### F. Hypothèques (Spécifier la devise)

Adresse complète	Montant de l'hypothèque
<b>TOTAL CDN\$</b>	

### G. Dettes personnelles (i.e. actionnaire, support financier, pension alimentaire) (Spécifier la devise)

Nature de la dette	Montant
<b>TOTAL CDN\$</b>	

### Avoir net

Total biens (A + B + C + D + E) CDN\$ \_\_\_\_\_

MOINS

Total passif (F + G) CDN\$ \_\_\_\_\_

= VALEUR PERSONNELLE CDN\$                     

### Qui est distribuée ainsi (CDN\$) :

Fonds qui m'accompagnent au Canada	
Fonds à transférer au Canada ultérieurement	
Fonds déjà au Canada	
Fonds demeurant à l'étranger	
<b>TOTAL CDN\$</b>	

{Taux de change utilisé : CDN\$ 1 = \_\_\_\_\_ (devises indiquées dans les documents)}

# Appendice B

## Spécifications pour photos

---

### Notes au demandeur

**APPORTEZ CECI CHEZ LE PHOTOGRAPHE**

- Les photos requises pour l'immigration **sont différentes** des photos passeport.
- Assurez-vous de fournir le nombre de photos spécifié dans ce guide.

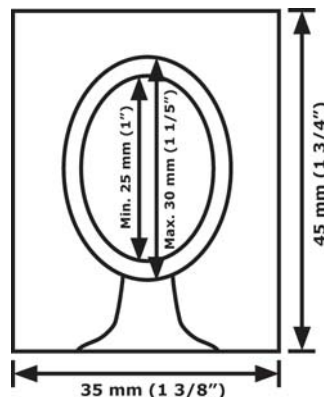
### Notes au photographe

#### Les photos doivent :

- montrer une vue de face complète de la tête et des épaules, la figure étant centrée au centre de la photo;
- avoir un **arrière-plan uni, blanc**;
- être identiques (en noir et blanc ou couleur), reproduites à partir du même négatif sans retouches ou exposées en même temps par image composite ou chambre multi-objectifs.

#### Les photos doivent :

- mesurer entre 25 mm et 30 mm (1 po et 1 1/5 po) du menton au sommet de la tête;
- avoir 35 mm x 45 mm de dimension finie.



# Appendice C

## Instructions médicales

---

Toutes les personnes incluses dans votre demande, qu'elles vous accompagnent ou non, devront subir un examen médical effectué par un médecin désigné. Dans le cas d'un parent divorcé ou séparé qui a la garde conjointe ou exclusive d'un enfant mineur, cet enfant est considéré votre enfant à charge, même s'il réside habituellement avec l'autre parent et ne vous accompagne pas au Canada.

Des instructions relatives à cet examen vous seront fournies **après** qu'un agent des visas canadien aura évalué votre demande.

Lorsque vous aurez reçu les formulaires nécessaires pour l'examen médical, vous et les personnes à votre charge devrez communiquer avec un des médecins désignés sur la liste fournie pour subir les examens médicaux requis, **à moins** que vous et/ou les personnes à votre charge ne résidiez dans un pays qui ne figure pas sur cette liste. Si vous voulez subir vos examens médicaux dans un pays qui ne figure pas dans la liste, veuillez nous l'indiquer et nous veillerons à vous faire parvenir la liste qui vous convient. Vous devrez assumer les frais liés à l'examen médical pour tous les membres de votre famille.

Au moment de l'examen médical, vous et les membres de votre famille devrez présenter des passeports individuels comme pièce d'identité. **Si chaque membre de votre famille n'est pas titulaire d'un passeport individuel, vous devez en demander un dès maintenant.**

Les requérants peuvent toujours s'enquérir des instructions relatives à l'examen médical et se soumettre à cet examen à leurs risques. Il importe de noter, toutefois, que le fait de subir un examen médical aux fins de l'immigration ne garantit pas l'obtention du *visa de résident permanent*.

Le *visa de résident permanent* est valide pour la même période que les résultats des examens médicaux, soit, douze mois à compter de la date du premier examen ou test.